

Communiqué de presse

Rennes, le 06 juin 2026

Faits de violences policières survenues le 03 juin dernier (Métro Italie) : La section LDH Pays de Rennes interpelle Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine !

A la suite de la réception d'une vidéo témoignant de violences policières survenues dans la nuit de mardi à mercredi à Rennes (www.instagram.com/orlib/) la LDH a adressé le courrier ci-après en date du 06 juin à l'attention de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine

« *L'Observatoire rennais des libertés publiques (ORLIB) a été destinataire d'une vidéo en date du 3 juin 2026, à 2h15, tournée au niveau du 2 allée du Gacet à Rennes, derrière la station de métro Italie.*

On y voit un homme menotté, ne faisant preuve d'aucune résistance, entouré de trois agents des forces de l'ordre et d'un chien. L'homme est frappé au visage par celui qui se présente comme l'agent « qui dirige ». Ce dernier emmène ensuite l'homme en lui criant : « On va te mettre tout sur le dos. Tu vas prendre cher toi. ». Le chien, laissé à proximité de l'homme menotté, le mord par la suite.

Ces violences, sur une personne privée de sa liberté, n'apparaissent aucunement nécessaires. Au contraire, on comprend par les propos échangés qu'il s'agit en réalité d'une mesure de représailles du fait d'agissements qui auraient été commis avant le début de la vidéo. Il s'agit ainsi d'une atteinte grave à la dignité de la personne interpellée pouvant être qualifiée de traitements inhumains et dégradants au sens de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH). Cet article oblige l'Etat, dont vous êtes le représentant, à faire toute la lumière sur cette affaire, à se saisir de toutes les voies juridiques disponibles pour faire respecter l'Etat de droit

La LDH (Ligue des droits humains), membre de l'ORLIB, rappelle l'interdiction absolue des violences policières constituant des traitements inhumains et encourage toute personne victime ou témoin de tels agissements à transmettre leur témoignage ou leurs enregistrements à l'observatoire (secretariat.orlib@obslib.fr) et à saisir toutes les voies de droit (https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2026/05/Que-faire_ViolencesPO_avril-2026.pdf)

Attendant de vous des mesures fermes et rapides sur ces sujets, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos respectueuses salutations »

A noter que la vidéo est visionnable sur la page de l'ORLIB.

Contact presse : Antonin JUETTE – 06 25 42 85 49